

***Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent cher
devraient essayer l'ignorance...***

Bonne rentrée

EDITO

L'actualité locale ne doit pas faire oublier les conditions dans lesquelles s'effectue la rentrée 2007 dans l'Académie. Le gouvernement vient de supprimer 5500 postes, dont une partie (décharges statutaires) est restituée en heures supplémentaires. Cela représente pour l'Académie 12 ETP (équivalent temps plein) minorant d'autant la dotation de 70 postes, pour la rentrée 2007.

7800 suppressions sont annoncées pour la rentrée 2008. C'est surtout la diminution du nombre de postes mis au concours de recrutement, des mesures de redéploiement dont le résultat sera l'augmentation des effectifs dans les classes.

A ces mesures, il faut ajouter l'abandon éducatif et social dans lequel se trouvent nos élèves : transport défaillant, hébergement, restauration quasi inexistantes, insuffisance de l'encadrement, de l'orientation par défaut...

La volonté rectorale de traquer la non scolarisation et de réduire la déscolarisation ne suffira pas pour inverser la tendance. Seule une mobilisation des personnels et des organisations syndicales responsables, c'est-à-dire sans démagogie et sans surenchère, peut contribuer à améliorer les conditions de travail des élèves et les nôtres.

Aux futurs Retraités (dans 1 an, 2 ans, ...)

Faisant suite à la loi FILLON (2003), et à ses décrets d'application, le MEN modifie profondément les procédures de demande d'admission à la retraite (DEDP, en particulier) ; actuellement période de transition vers de nouvelles procédures.

Aussi, afin que leurs droits à pension ne soient pas lésés et qu'ils puissent les contrôler, **le secteur Retraités du S 3** [Roland FAIVRE- tél. : 06 94 26 73 74], **propose** aux adhérents du SNES **le service : établissement individuel et précis des droits à pension.**

Ont contribué à cette circulaire :
C. BRAVO, A. BRAVO, R. FAIVRE, C. BOUCHY

Composition du bureau du SNES Guyane

Co Secrétaires Académiques:

Christiane BRAVO
Christophe BOUCHY
Sarah EBION
Alain BRAVO

Secrétaires Académique Adjoints:

Roland FAIVRE - Alain LLAMAS- José Carlos ROSA-
C.METCHE—Marie DE LA FUENTE—A.Marie PICHARD -
Trésorier: Francis ANTHONY

GUYANE: Accès à la hors classe des certifiés 2006-2007

24 promus
Barre du dernier promu: 204.8
Date de naissance: 20/08/1950

Une délégation du SNES Guyane a rencontré le Recteur et ses collaborateurs le 28 août 2007, plus de deux heures. Les échanges ont porté sur le bilan de l'année écoulée et sur les problèmes de la rentrée 2007.

Sur l'année écoulée, ont été abordés :

- ***L'organisation et le déroulement des examens***
- ***Les résultats du bac***

Sur les problèmes de la rentrée 2007 :

- ***La lutte contre la non scolarisation et le devenir de l'Observatoire***
- ***La lutte contre la trop grande déscolarisation et l'orientation par défaut d'un trop grand nombre d'élèves,***
- ***La situation des contractuels,***
- ***La structure des collèges de Camopi et de Régina***
- ***L'évaluation du dispositif ambition réussite***
- ***La création des UPI***
- ***Le rétablissement des décharges de service (décret Robien) Nous y reviendrons plus en détail dans notre prochaine circulaire)***

CONTRACTUELS : Une grève sous influence ?

La FSU Guyane ne s'est pas associée au mouvement de grève décrété par le STEG /UTG et un collectif inconnu ; collectif sous contrôle de l'organisation syndicale précitée, et dont la véritable représentativité reste à démontrer.

En effet, les revendications avancées par ces derniers étaient déjà réglées.

Ce que le SNES ET LA FSU ont obtenu par la mobilisation et la négociation dans l'Académie :

Existence d'un groupe de travail depuis plus de cinq ans dans le second degré où siègent toutes les organisations syndicales, même celles qui ont une représentation symbolique dans l'Académie. Cette commission procède aux affectations, se prononce sur les demandes de non renouvellement, intervient sur toutes les questions des agents non titulaires (vœux –matières, vœux -disciplines, barème, qualification des postes, congé formation, temps partiel, dispo., etc...)

Obtention des 40%, du salaire payé sur 12 mois, Contractualisation de la formation,

Affectation dès juillet pour l'Ouest et l'Est.

Bon nombre d'académies fonctionnent encore dans l'opacité la plus totale sur ces questions .

Cependant, tout n'est pas réglé et beaucoup de revendications restent à négocier :

La formation sur le temps de travail,

La prise en compte de la pénibilité de certaines affectations (logement, transport...),

Une application plus équitable de la grille indiciaire (car elle existe), contrairement à ce qui a été dit,

La comptabilisation de l'ancienneté des contractuels du 1er degré dans le second degré et inversement, ainsi que l'alignement de toutes les avancées pour le 1^{er} degré .

C'est cet amateurisme feint ou pas, qui a attiré notre attention et qui nous a incités à la prudence. **Exploiter l'angoisse des personnels non titulaires à la veille des affectations, associer revendications, situations individuelles et enjeux collectifs contribuent à fragiliser un peu plus les personnels.**

La manœuvre a échoué, les personnels contractuels n'ont pas été dupes. **La résorption de la précarité passe par une titularisation dans la fonction publique d'Etat. Tout dispositif dérogatoire porte**

en lui des germes de mise sous tutelle et de mise à mort du Service Public d'Education.

Les insultes et les propos xénophobes, la désinformation ne nous impressionnent pas. Ces méfaits éphémères, permettent de mieux saisir le fond de la pensée de leurs auteurs qui avancent trop souvent masqués.

La propension à se réfugier dans les bras des élus à chaque échec de leur part, traduit leur immaturité et leur volonté d'imposer à tous leur point de vue. Ces pratiques seront toujours dénoncées par notre organisation.

Concernant la question principale, celle de la titularisation :

Toutes les organisations syndicales nationales tentent d'obtenir du Ministère **l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un plan de résorption de la précarité**. Ces démarches se font dans un contexte difficile de suppressions de postes et de réductions des moyens publics. Il est à craindre qu'elles seront âpres et longues. Elles vont nécessiter des mobilisations, des grèves nationales qu'il faudra relayer au niveau académique. Dire le contraire, c'est faire prendre aux contractuels des vessies pour des lanternes.

Enfin, contraint par la législation européenne, le gouvernement a publié le décret du 12 mars 2007 qui fixe les contours d'un contrat CDI pour les contractuels . Ce n'est pas la panacée, car le CDI est un sous statut bien loin de celui d'un fonctionnaire d'Etat . Il confirme bien la volonté des libéraux de privatiser l'Education et la Formation . Il faudra quand même veiller qu'il ne remette pas en cause les acquis que nous avons obtenus pour les CDD, au niveau académique.

Le SNES Guyane se veut l'interlocuteur privilégié des personnels auprès de l'Administration.

Concernant nos collègues contractuels syndiqués le SNES assure le suivi régulier de leur situation.

Il intervient dans la commission des non titulaires pour exiger équité et transparence.

Les représentants contractuels du SNES assure par leur présence dans cette commission la garantie de la prise en compte efficace de toutes les situations.

Par le sérieux de ses représentants, par leurs propositions, ils contribuent à l'amélioration des conditions de travail de tous, et avec vous ils participent à la lutte contre la précarité et pour une véritable titularisation.

N'hésitez donc pas, en cas de difficultés, de nous contacter.

Permanence du SNES GUYANE : Rentrée 2007
Lundi -Mercredi- Vendredi Matin: de 8 h à 11h 30
Lundi Après- midi: Permanence téléphonique de 15h à 18h
Mardi matin :9h30—12h.30
Mardi Après -midi: de 15h à 17h30

Contact SNES GUYANE
TEL: 0594 30 05 69
FAX : 0594 38 36 58 / 0594 31 00 57
Mel: s3guy@snes.edu
Site académique: <http://www.guyane.snes.edu>